

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_091

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	59
Votants	73
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

LE 8 juillet 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

BOUCLE FERT'ISLE - ESPACES TRANSITOIRES À VOCATION NOURRICIÈRE DE CHAMIERES - APPEL À PROJETS

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. DOBBELS, M. MOTTIER, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

BOUCLE FERT'ISLE - ESPACES TRANSITOIRES À VOCATION NOURRICIÈRE PROJETS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de la candidature lauréate à l'appel à projets « Quartiers fertiles » déposée par le Grand Périgueux en lien avec le consortium composé des villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers, l'association CampUS, l'association Interstices 24 et le Pays de l'Isle en Périgord, l'agglomération est maître d'ouvrage de l'opération « Espaces transitoires à vocation nourricière ».

Que l'ambition de cette opération est de faire (re)vivre des emprises transformées du fait d'importantes opérations de démolitions de logements et en attente de leur(s) prochaine(s) destination(s). Il s'agit de proposer un dispositif proposant de manière concrète :

- Les modalités de création des modules de culture hors-sol transitoires
- Les dispositions pour l'animation et l'entretien des cultures
- La méthode de mobilisation continue des habitants et des partenaires.

Que le pilotage pourrait être assuré par la cellule opérationnelle constituée au Grand Périgueux pour le suivi de la Boucle Fert'Isle (pour mémoire, celle-ci est composée des trois élus du Grand Périgueux en charge de la Politique de la Ville, de la Transition écologique et du Projet Alimentaire Territorial) ainsi que de représentants de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Considérant que l'appel à projets pour les espaces transitoires à vocation nourricière pourrait reposer sur deux sessions :

- en Juillet 2021 pour la 1ère session 2021-2022 avec une partie de l'enveloppe obtenue (30.000€) et un lauréat retenu en Bureau Communautaire sur proposition du groupe *ad hoc* des élus du Grand Périgueux ;
- en Juillet 2023 pour la 2ème session 2023-2024 avec la seconde partie de l'enveloppe (25.000€) selon les mêmes modalités.

Que le cahier des charges de l'appel à projets est transmis en annexe du présent. Il est calqué sur celui de l'appel à projets récemment utilisé pour le projet « *La santé vient en mangeant et en bougeant* ».

Que l'opération est financée dans le cadre de la Boucle Fert'Isle soutenue par l'ANRU. Elle repose donc sur le montage financier global qui suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Investissement (matériel, outils...)	25.000€	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	12.500€
Frais d'animation	30.000€	Banque des Territoires	15.000€
		Conseil Régional	13.750€
		Mairie de Coulounieix-Chamiers	8.250€
		Grand Périgueux (auto-financement)	5.500€
TOTAL	55.000€	TOTAL	55.000€

Que cela nécessite l'actualisation du cadre contractuel avec l'ANRU pour l'intégration du financement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (avenant à la convention pluriannuelle signée avec l'ANRU pour le renouvellement urbain du quartier de Chamiers) ainsi que la formalisation d'une convention financière avec la Banque des Territoires d'un côté et du Conseil Régional et de la Mairie de l'autre côté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve le projet, son organisation et son plan de financement ;
- Autorise le Président à signer les conventions financières avec les partenaires pour assurer le financement de cette opération dans le cadre du plan de financement présenté ;
- Autorise le Président à lancer la première session de l'appel à projets relatif à la mise en place des espaces transitoires à vocation nourricière auprès des acteurs associatifs et de la formation pour la période 2021-2022 avec un budget alloué de 30.000€ et selon les modalités décrites.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 25/08/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 25/08/2021	Périgueux, le 25/08/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

